

Communiqué de presse

Manuel Lecomte Désigné membre du Conseil économique, social et environnemental (CESE)

Paris le 29 avril 2021 – Manuel Lecomte, 58 ans et Franc-comtois, Président du Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (Fastt), la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des salariés intérimaires.



Manuel Lecomte, a été désigné membre du Conseil économique, social et environnemental (CESE), la troisième assemblée constitutionnelle de la République. Il contribuera ainsi, avec les 174 autres nouveaux membres, aux travaux de cette instance qui représente les forces vives et prend part aux transformations en matière économique, sociale et environnementale du

pays.

Né à Montbéliard, titulaire d'une maîtrise de droit, Manuel Lecomte, trésorier adjoint de la confédération CFTC, réalise son parcours professionnel dans le travail temporaire depuis 32 ans. Il y débute sa carrière en 1989 chez Sogica. Le jeu des rachats et fusions successifs le mènera chez Olsten en 1997, puis Adia en 2000 et Adecco en 2012 après avoir gravi tous les échelons, de chargé de recrutement à directeur d'agence puis responsable grands comptes nationaux.

Administrateur du Fonds d'action sociale du travail temporaire (FASTT) depuis 23 ans, et actuel Président, Manuel Lecomte prend part activement aux avancées majeures qui font, de l'intérim, un statut aujourd'hui protecteur : logement, mobilité, garde d'enfants, budget, santé, prévoyance, sécurité au travail, accompagnement social... Le dispositif de protection sociale particulièrement novateur déployé par la Branche du travail temporaire, et qui permet de sécuriser les parcours de vie et professionnels des salariés intérimaires, peut être inspirant dans le cadre des travaux du CESE. *« le travail temporaire a su témoigner ces dernières années de sa capacité à imaginer des solutions inédites et adaptées aux parcours fragmentés des intérimaires. Il a su aussi faire preuve de réactivité durant cette crise sanitaire pour accompagner les salariés intérimaires particulièrement impactés par cette crise. Autant de savoir-faire utile à partager dans un contexte de réformes profondes et de mutation de la société ».*

Particulièrement investi sur les sujets de prévention santé et de sécurité, Manuel Lecomte est également membre du Comité technique national de la branche des activités de services (CTNi) au sein de l'Assurance Maladie Risques Professionnels, et membre de la Commission Paritaire Santé et

Sécurité au Travail qui pilote les actions de prévention au sein de la branche du travail temporaire (CPNSST).

Très attaché à sa région Franche-Comté et impliqué localement dans des projets de territoires, Manuel Lecomte accorde une importance particulière aux synergies entre les acteurs : *« C'est un levier d'efficacité dans l'accompagnement des parcours de vie et d'emploi. En articulant les offres de services de chacun il est possible de lever les difficultés que chaque personne peut rencontrer à un moment donné. Cela a permis par exemple l'émergence d'un projet de plateforme de mobilité sur la zone urbaine Belfort-Montbéliard »*.

Le FASTT, créé en 1992, est la plateforme d'animation de la politique sociale, au bénéfice des 2,7 millions de personnes qui, sur une année, réalisent au moins une mission de travail temporaire. Association Loi 1901 à but non lucratif, le FASTT apporte des aides, des services et solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle : logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social. Le FASTT pilote également les régimes de complémentaire santé obligatoire des intérimaires et celui de la prévoyance. Le FASTT est financé, au travers d'un accord de branche, par les entreprises de travail temporaire et géré par les partenaires sociaux (Prism'emploi, organisation représentant les professionnels du recrutement et de l'intérim, et les organisations syndicales représentatives des salariés intérimaires : CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, UNSA).

Contact Presse | Pierre Maurel | pierre@agenceprp.com | Port. 06 29 48 65 10